



Préfecture du Loiret
DDPP - Direction Départementale de la
Protection des Populations
Sécurité de l'Environnement Industriel
Section "risques Industriels"
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1

A l'attention Mr Gilles NAGOT ou Mme Michèle BERRARD

Copie : Mme HUAULT DREAL Centre

Gidy, le 27/04/2018

N/réf : DIR ICPE LTTDES 180423 01 DREAL DDPP.docx

Objet : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale

Madame, Monsieur,

Suite à l'avis émis le 13 avril 2018 par l'autorité environnementale sur notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter : *L'autorité environnementale recommande de détailler la nature des déchets d'activité de soins à risques infectieux dans le cadre du projet « Bio-S », en déclinant leurs différentes typologies, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.*

Dans le cadre du développement, industrialisation et fabrication de médicaments issus de la biotechnologie, différents OGM seront utilisés par LSI (Laboratoires SERVIER Industrie) avec des niveaux de confinement 1 et 2, niveaux définis par le HCB (Haut Conseil en Biotechnologies).

Les différentes natures de déchets contaminés avec des OGM sont:

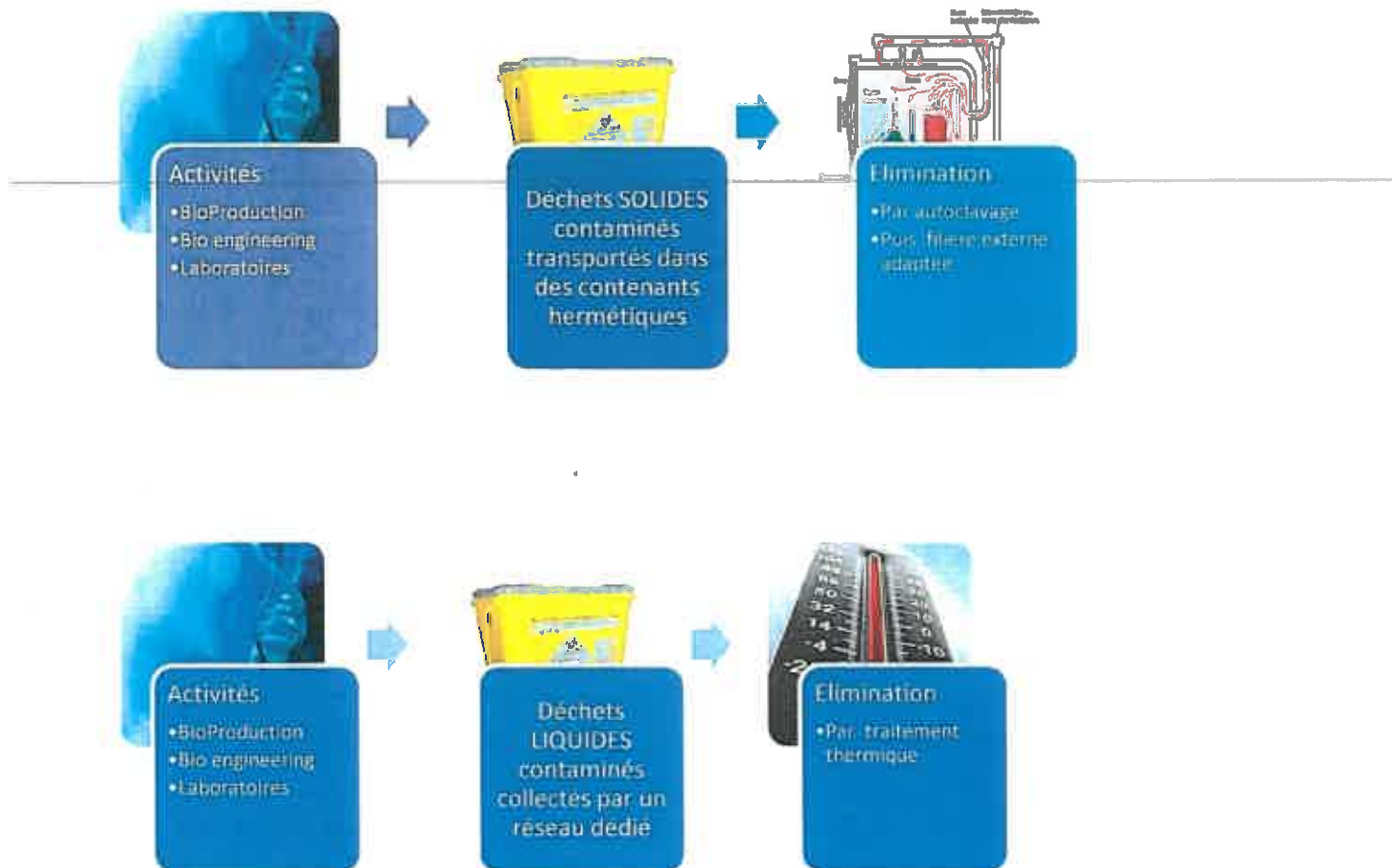
Cellules, milieux de culture, équipements de protection individuels, contenants et flexibles de transfert à usage unique, boîtes de Pétri, seringues et autres ustensiles liés aux manipulations.

LES LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE

Siège social – 005 route de Saran – 45520 Gidy - France - Tél. 02.38.23.87.00 - www.servier.fr
S.A.S. au capital de 3 060 000 euros • 402 222 463 RCS Orléans



Les processus liés à la gestion des déchets solides et liquides sont repris ci-après :



LSI respectera les recommandations du HCB et les dispositions de l'arrêté du 2 Juin 1998 pour le traitement des déchets contenant des OGM et utilisera principalement un procédé d'inactivation physique.

L'activité de biotechnologie génère également d'autres natures de DASRI non contaminés par des OGM issus de notre laboratoire de microbiologie (boîtes de petri, EPI,...) ou de l'infirmierie (seringues, pansements,...).

Conformément au Guide INRS ED 918_Elimination des DASRI et assimilés, les DASRI ne contenant pas d'OGM, déchets issus du laboratoire microbiologie du site et de l'infirmierie seront :

- soit autoclavés sur site et suivront la filière DIB
- soit envoyés directement en filière DASRI



Dans tous les cas, les déchets identifiés en DASRI seront évacués par une société spécialisée dans une usine d'incinération agréée pour la filière DASRI et un BSDAS (bordereau de suivi de déchets d'activité de soin) sera réalisé.

Les déchets seront disposés dans des emballages spécifiques en fonction de leur mode d'élimination.



La périodicité d'envoi en destruction sera déterminée en fonction de la quantité hebdomadaire produite.

Quantité produite	Délais
supérieure à 100 kg / semaine	72 heures
entre 5 kg / mois et 100 kg / semaine	7 jours

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,
Cordialement,

Jean-Paul ERNST
Directeur HSE



